



Service Urbanisme
Place de Quevaucamps, 1 – 1^{er} étage
7972 QUEVAUCAMPS
Tél : 069/59.04.14 – 15 et 18
Fax : 069/59.04.19

Nos réf. : 1.777.81-2024-50
Vos réf. : 7035 / AV

Concerne : bien sis rue Docteur Jadot, 105+ à 7970 Beloeil et cadastré 1e division, BELOEIL 1
DIV/BELOEIL/, Sion B n°169M.
Propriété de
Votre courrier rentré le 22/02/2024.

Cher Maître,

En suivi de votre demande d'informations notariales, nous vous prions de bien vouloir
trouver celles-ci en annexe.

Entre-temps, nous vous prions d'agréer, Cher Maître, l'expression de nos salutations
distinguées.

Par le Collège,

Le Directeur général,

S. DRAMAIX

Le Bourgmestre,

L. VANSAINGELE

Agent traitant : Didier Bralion.

Ces renseignements sont donnés à titre indicatif et l'Administration Communale ne peut en aucun
cas être mise en cause.

INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire III

Vos réf. : 7035 / AV.

Nos réf. : 1.777.81-2024-50.

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 22/02/2024 relative à un bien sis rue Docteur Jadot, 105+ à 7970 Beloeil, cadastré 1e division, BELOEIL 1 DIV/BELOEIL/, Sion B n°169M et appartenant à

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Le bien se situe en zone agricole (1B0169/00M000) du Plan de secteur d'Ath-Lessines-Engnien;

- Considérant que la demande se rapporte à un bien situé dans le périmètre du PASH Dendre qui reprend celui-ci en zone d'assainissement collectif dont le régime fut rendu applicable par A.G.W. du 10/11/2005 ;
- dans le périmètre du Parc Naturel des plaines de l'Escaut ;
- n'est pas repris dans le périmètre du territoire communal pour lequel s'applique le règlement général sur les bâtisses relatif aux zones protégées en matière d'urbanisme (Guide régional d'urbanisme) ;
- n'est pas repris dans le périmètre d'un plan communal d'aménagement (schéma d'orientation local) ni d'un plan particulier d'aménagement ;
- n'est pas situé dans le périmètre d'un lotissement ;
- n'est pas classé ou en voie de l'être ;
- n'est pas inscrit dans un périmètre vulnérable visé à l'article D.IV.57, 2°, 3° ;
- n'est pas repris dans le périmètre d'une zone de contraintes karstiques ;
- n'est pas frappé d'un arrêté d'insalubrité ou de démolition ;
- n'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager ;
- n'est pas situé dans un des périmètres de remembrement urbain ;
- n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine ;
- n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine ;
- n'est pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;
- n'est pas repris sur la carte archéologique (CoPat) ;
- n'est pas repris dans la banque de données de l'état des sols (BDES) ;
- est doté d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;
- n'est pas situé dans le périmètre d'un site Natura 2000 visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;
- est situé dans une zone d'aléas d'inondations par ruissellement élevé ;
- n'est pas situé le long d'une voirie gérée par la Région Wallonne ;
- La parcelle cadastrée B169k a fait l'objet d'un permis d'urbanisme délivré 12/9/2011 pour la transformation d'une grange en habitation (1.778.511-2011-43),
- La parcelle cadastrée B169k a fait l'objet d'un permis d'urbanisme délivré 9/7/2014 pour la construction d'un garage avec car port (1.778.511-2013-89) ;
- La parcelle cadastrée B169k a fait l'objet d'une division de bien le 23/5/2011 (1.777.81-2011-7).
- Les parcelles cadastrées B169h, 168g et 144b ont fait l'objet d'une division de bien le 17/8/2009 (1.777.81-2009-21) ;
- La parcelle cadastrée B169g et 169h ont fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°1 le 25/5/2009 (1.777.81-2009-28) ;
- le bien a fait l'objet d'un permis d'urbanisme délivré le 30/11/2021 pour la régularisation d'une annexe, d'une terrasse couverte et d'une modification de permis ;
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;

Vos réf. : 7035 / AV.

Nos réf. : 1.777.81-2024-50.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'environnement (dans le cas de la vente du bien, il y a lieu de faire acter par le Collège communal la cession de l'activité – le formulaire peut être obtenu sur simple demande) ;
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'urbanisme ;
- Le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance de la société SWDE ;
- Le bien n'est pas traversé, longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau ;
- le bien ne comporte ni arbre ni haie remarquable " (Arbres et haies remarquables (AHREM) ;
- le bien n'est pas repris à l'inventaire du Patrimoine immobilier culturel.

Remarques

Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE, ORES, ELIA, etc...).

A Beloeil, le 23/02/2024

Par le Collège,

Le Directeur général,

S. DRAMAIX

Le Bourgmestre,

L. VANSAINGELE

Observation : Les informations et prescriptions contenues dans le présent document restent valables pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.